



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2017/2018

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 23/01/2018

Présidence de : Xavier BUNEL, Principal

Quorum : 16

Nombre des présents : 26

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°
Approbation PV du CA du 30/11/2017	Vote	1	23		
Organisation des évaluations et des périodes scolaires	Vote	1-2	25		
Proposition des créations et suppressions de postes	Avis	3			
Convention DAAC – exposition SVT	Vote	3	22		
Convention Ecuricol	Vote	3	24		
Association AFL ASCOPA – devoirs faits	Vote	3	21		

Signatures

Le Président

X. BUNEL

Les Secrétaires de séance

N. CHASSIGNOUX – X.ERISMANN

PRESENCE AU CONSEIL CF LISTE D'EMARGEMENT

Séance du : 06/02/2018

Qualité	Nom – Prénom	Titulaires			Suppléants			
		P	A	E	Nom- Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement Adjoint Gestionnaire CPE							
Elus locaux	Collectivité de rattachement Groupement de commune Commune siège Commune siège							
Personnalité qualifiée								
Total								
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante							
Total								
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves Elèves							
Total								

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le mardi 6 février 2018 sous la présidence de M. Xavier Bunel, Principal. La séance a été ouverte à 17h36, le quorum étant atteint (26 membres présents).

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chassignoux, aidée dans sa tâche par M. Erismann, représentant parent d'élève titulaire.

M. Le Principal fait lecture aux membres du conseil d'administration des questions diverses à l'ordre du jour.

M. Le Principal demande l'approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration. Approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 novembre 2017 :

M. Le Principal demande à l'assemblée s'il y a des commentaires à formuler ou des choses à ajouter ou à modifier.

Mme Roumieux rappelle que lors du précédent conseil d'administration, il avait été demandé l'achat d'un four micro-ondes pour la salle des professeurs qui devait être mis à disposition avant fin janvier 2018.

Mme l'Adjointe Gestionnaire répond que le Conseil Départemental de la Gironde vient de passer commande de cet achat.

Mme Roumieux informe que l'Association Sportive du Collège a acheté un four micro-ondes en attendant.

VOTE : pour à l'unanimité. (26 présents).

2) Préparation de la rentrée 2018 :

Projet pédagogique 2018/2019 :

M. Le Principal informe l'assemblée qu'un travail en cours d'élaboration sur les créations et suppressions de poste pour 2018/2019 vient d'être étudié en commission permanente et en conseil pédagogique. Il s'agit juste d'une proposition qui sera soumise à l'autorité hiérarchique compétente pour avis.

Organisation des évaluations et des périodes scolaires – vote :

M. Le Principal informe les membres du conseil d'administration d'une réorganisation des périodes scolaires avec l'idée de deux bulletins scolaires semestriels fin janvier et fin juin et un premier conseil de classe en début d'année scolaire avant la rencontre parents-professeurs pour un diagnostic des élèves et du travail dans la classe. (cf annexe).

M. Erismann demande quel est l'intérêt de faire une telle réorganisation qui crée moins de contacts avec les familles.

M. Le Principal répond que le 1^{er} trimestre est très long, que le 2^{ème} est très court tout en étant déterminant pour l'orientation et que le 3^{ème} est variable selon les dates des conseils de classe.

M. Erismann demande pourquoi ne pas avancer la date du 1^{er} conseil de classe. Il entend les arguments mais n'est pas convaincu. Il précise que d'autres collèges ont opté par le passé pour une telle organisation, mais qu'au final, ces établissements sont revenus à trois bulletins par an.

M. Le Principal répond que cette organisation est mise en place à titre expérimental.

Un parent d'élève demande si le bilan de la classe donnera lieu à un compte-rendu du professeur principal à l'attention des parents d'élèves. M. Le Principal répond par l'affirmative et précise qu'il y aura toujours trois conseils de classe par an, le premier étant fixé aux alentours des vacances de Toussaint.

Un parent d'élève demande des précisions quant à la transmission des bulletins des élèves de 3^{ème} dans le cadre des inscriptions en lycée. M. Le Principal répond que la procédure est dématérialisée via un logiciel national Affelnet qui fait « remonter » les trois bulletins de l'année scolaire.

Mme Bonnefis dit que les élèves sont fatigués en fin de 1^{er} trimestre. Le fait de se réunir plus tôt dans le trimestre permet de repérer les élèves en difficulté (PAP, PPRE...).

M. Erismann demande s'il y a des retours d'établissements avec cette organisation. M. Le Principal répond que certains ont mis en place cette organisation il y a un an ou deux et que les retours sont très bons.

M. Le Principal Adjoint précise que l'organisation des rencontres parents-professeurs reste identique. Seule la réorganisation du temps scolaire reste expérimentale pour 2018/2019.

VOTE : pour : 23 - abstention : 3 - contre : 0

M. Le Principal fait lecture à l'assemblée des autres projets pédagogiques proposés pour 2018/2019.

Proposition de créations et de suppressions de postes (avis) :

M. Le Principal indique qu'il y a eu discussion sur le sujet lors de la dernière commission permanente. Le tableau a été transmis à la DSDEN. Toutes les HSA sont à zéro car le collège attend un effectif de 189 élèves de 6° en septembre 2018, alors qu'il y a 211 élèves de secteur en CM2 cette année.

M. Erismann demande combien l'établissement compte d'élèves à ce jour. : 646 et le collège a une capacité d'accueil de 700 élèves. Il est probablement attendu à la rentrée de 2019 des classes préfabriquées pour accueillir les classes supplémentaires, jusqu'à l'ouverture du collège du Pian Médoc. L'effectif du collège d'Arsac sera lourd, tout comme celui des collèges alentours.

Mme Mention souhaiterait savoir où seront installées les salles préfabriquées. M. Le Principal répond qu'elles seront probablement mises dans la cour EPS, mais qu'il est à ce jour trop tôt pour le dire.

AVIS : pour à l'unanimité

3) Compte-rendu conseil des parents :

Suite à l'envoi par mail aux membres du conseil d'administration du compte-rendu du conseil des parents, M. le Principal demande s'il y a des commentaires. Non.

Il précise que les parents d'élèves vont contribuer à la rédaction du prochain règlement intérieur.

Madame l'Adjointe Gestionnaire informe l'assemblée que les toilettes de la cour sont entretenues par les agents de service. Les garçons cassent les distributeurs de savon et de papier toilette, s'amuse à verrouiller les portes de l'extérieur. Une porte est cassée à ce jour.

M. Erismann dit que ces dégradations inadmissibles ont des répercussions sur l'ensemble des élèves.

M. Le Principal rappelle que le civisme se construit à plusieurs. Il demande que les élèves passent les récréations dans la grande cour afin de faciliter la surveillance des AED, notamment celle des toilettes. Il demande également aux élèves de se rendre aux toilettes non accompagnés.

Mme Mention souhaiterait savoir s'il y aura plus d'AED l'an prochain. Mme Lemoine répond que cela sera demandé.

M. Erismann demande si le nombre de postes d'AED est calculé en fonction du nombre d'élèves.

M. Le Principal confirme en précisant que d'autres critères de calcul sont pris en compte (nombre d'élèves demi-pensionnaires, d'élèves boursiers,...).

4) Compte-rendu CHS :

M. le Principal informe les membres du conseil d'administration que la commission d'hygiène et sécurité s'est tenue, en présence de Mme Audebert, nouvelle assistante de prévention, le 12 janvier dernier, suite à une fiche santé – sécurité au travail (amiante et volets roulants défectueux) déposée au service de gestion. Cette fiche a été transmise aux autorités compétentes (CHSCT de la DSDEN et Conseil Départemental) Une réponse de la CHSCT académique nous est parvenue.

Madame l'Adjointe Gestionnaire dit que le collège aura un retour d'ici le 6 avril prochain.

Mme Roumieux fait remarquer le manque d'hygiène au gymnase (mauvaises odeurs dans les vestiaires et les toilettes), ainsi que le problème de chauffage.

Mme Bonnefis rapporte que Mme Goyon indique qu'il manque les points suivants dans le compte-rendu :

- Sols glissants dans le hall d'entrée par temps de pluie (pas de tapis)
- Dans la cour, ondulations du bitume dues aux racines des arbres
- Un référent SVT/physique ou technologie pour relater les problèmes spécifiques
- Faire un format simplifié du document unique pour les élèves
- Les risques dans les transports scolaires vont être évalués
- Le bilan du contrôle des 2 roues a été satisfaisant (seuls 6 ont été détectés avec des problèmes).

M. Le Principal Adjoint explique à l'assemblée le travail effectué avec les gendarmes, le conseil départemental, la police intercommunale et indique que des élèves non attachés dans le car ont été verbalisés.

M. Erismann demande si les chauffeurs sont également contrôlés. M. Le Principal Adjoint répond que 8 bus ont déjà fait l'objet d'un contrôle (chauffeur + élèves) avec des contrôleurs des

transports et la police intercommunale. Il y aura des contrôles inopinés sur les trajets. Chris Di Fabio intervient en parlant de l'éclairage public inexistant le matin devant le collège. M. Le Principal répond que le problème est réglé. Mme Mention informe les membres du conseil d'administration que certains élèves lui ont rapporté des faits hallucinants qui se passaient durant les trajets scolaires en bus. Il est important de rappeler aux enfants de rapporter ces faits aux adultes. M. Erismann rappelle que les transports scolaires sont un service rendu aux familles et non une obligation. Il est complètement favorable à une sanction à l'encontre d'un élève perturbateur. M. Le Principal dit que cela ne relève pas des compétences du collège, mais que cela entraîne des répercussions au sein de l'établissement. M. Le Principal Adjoint informe l'assemblée qu'il a obtenu le numéro de téléphone d'un service à appeler en cas de souci, comme un bus qui ne passe pas à l'heure. Depuis la rentrée 2018, la collectivité territoriale qui gère les transports est la Région.

5) Conventions :

- DAAC : exposition SVT – classes de 3^{ème} :

M. Le Principal indique qu'il s'agit d'une convention DACC entre le lycée Léonard de Vinci à Périgueux et le collège pour prêter une exposition de SVT sur les MST à destination des élèves de 3^{ème}.

VOTE : pour à l'unanimité. (26 présents).

- CESCI : prêt de tablettes numériques :

M. Le Principal indique que les tablettes numériques sont mises à disposition par le collège de Pauillac.

-convention ECRICOL de partenariat pour la mise en œuvre du projet « compétences et difficultés des élèves en matière d'écriture à l'entrée au collège » entre le collège et l'université de Bordeaux Mme Savin demande s'il y aura un retour de l'ESPE. Mme Bonnefis répond par l'affirmative mais précise que cela peut prendre du temps.

VOTE : pour à l'unanimité. (26 présents).

-convention devoirs faits entre le collège et l'association AFL ASCOPA à Parempuyre pour une prise des élèves de 6^{ème} le jeudi matin

VOTE : pour à l'unanimité. (26 présents).

6) DBM pour info :

Mme l'Adjointe Gestionnaire informe les membres du conseil d'administration qu'il convient de prendre en compte dans le budget 2018 la somme de 12 168 € au lieu de 10 350 € pour la maintenance de la chaufferie, liée à une forte augmentation des tarifs en 2017. Elle indique également que la maintenance n'est plus prise en charge par le conseil départemental de la Gironde au moyen d'une dotation mais par la Dotation de fonctionnement

M. Le Principal précise que le Département à lui bien pris en compte la somme de 12 168 € au titre de la maintenance de la chaufferie. Le département prend désormais en charge le nettoyage des hottes en cuisine. Il précise que le nouveau marché de chauffage voté par le Département inclut une clause de performance énergétique.

7) Questions diverses :

- journée de solidarité : organisation d'une journée portes-ouvertes :

M. Le Principal informe l'assemblée qu'il souhaite proposer aux enseignants de choisir de s'investir dans une mission de vie au collège (fête du collège, DNB, journée portes-ouvertes). La vie du collège serait être ainsi rendue de façon positive. Il informe donc d'une journée portes-ouvertes à l'intention des futurs parents d'élèves de 6^{ème} le samedi 16 juin 2018 matin. L'association de parents d'élèves et l'association sportive sont les bienvenues. Les dossiers d'inscription en 6^{ème} seront remis à cette occasion pour un retour durant les épreuves du DNB du 27 au 29 juin

Un parent d'élève demande s'il y aura toujours l'accueil des élèves de 6^{ème} et de leur famille le jour de la rentrée, car cette journée est très positive pour les parents comme pour les élèves. M. Le Principal répond par l'affirmative.

Mme Taalabi demande si la visite au collège des classes de CM2 est maintenue. M. Le Principal répond qu'il souhaite vivement maintenir cette journée pour l'ensemble des écoles du secteur. Il précise que cela représente un budget pour chaque école qui doit être pris en charge par les budgets municipaux.

Mme Mauricio précise que toutes les écoles ont visité l'établissement l'an dernier, mais que malheureusement elles n'ont pas toutes déjeuné au collège.

Mme Lemoine indique le budget « sorties » des écoles est limité.

M. Erismann dit qu'il revient aux parents d'élèves de CM2 de solliciter le maire de leur commune.

- Projets éducatifs :

M. le Principal et M. Mitayne informent de la création d'un blog sur le site du collège afin d'y déposer des idées de projets communs.

M. Le Principal informe l'assemblée que M. Lapègue de la police intercommunale a été proposé comme deuxième personnalité qualifiée pour le conseil d'administration du collège d'Arsac.

- Devoirs faits :

Mme Lemoine est la personne référente de ce dispositif. Les devoirs faits se déroulent sur 4j/semaine à raison de 2 groupes les lundis, mardis et de 3 groupes les jeudis, vendredis. Les lundis et vendredis, 30 élèves sont concernés. Les mardis et les jeudis, 40 élèves sont inscrits.

Les inscriptions à ce dispositif se font au trimestre et ont été relancées pour ce 2^{ème} trimestre.

Dès le retour des vacances d'hiver, un créneau de 2 heures le jeudi matin est prévu pour les élèves de 6^{ème}.

M. Le Principal indique que le Ministère de l'Education Nationale adhère à ce dispositif et qu'il est prêt à abonder en moyens les enseignants.

Mme Lemoine précise qu'un accompagnement renforcé pour les élèves de 3^{ème} sera mis en place avant le DNB.

Un parent d'élève demande si les enfants peuvent choisir leur groupe. Non, les groupes sont vus avec les professeurs.

- Carte des langues vivantes :

M. Le Principal indique qu'il trouve que le collège d'Arsac est très pauvre en choix des langues. Il demande à Mme Garnet si les professeurs d'Espagnol ont pu discuter entre elles pour la mise en place d'Espagnol renforcé dans la mesure où le lycée J. Monnet de Blanquefort possède une classe européenne – Espagnol.

Une troisième langue vivante comme l'allemand, le chinois ou l'italien serait la bienvenue.

Chris Di Fabio demande si cette 3^{ème} langue serait une option. M. Le Principal lui répond que cette 3^{ème} langue serait une LV3.

Il précise que ce projet n'est viable seulement si 20 élèves sont intéressés.

M. Le Principal informe l'assemblée que le choix des sujets pour l'oral du DNB sera publié sur Pronote afin que les élèves puissent choisir leur sujet.

Mme Mention demande s'il est possible de travailler sur un nouveau nom pour le collège d'Arsac, et si oui, quelle en est la procédure.

M. Le Principal répond que cela relève des compétences du conseil départemental de la Gironde, mais qu'une réflexion peut être engagée au sein du collège.

M. Montminoux dit que le nom du collège est lié au site sur lequel il a été construit.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 19h20.